

commune de Fleurey, et c'est lui qui, pendant plusieurs années, va défendre les intérêts du village.

• Enquête d'utilité Publique

Le 29 avril 1897, une enquête d'utilité publique est ouverte dans toutes les communes touchées par le projet ; elle sera close en 1898. Dans cette enquête on peut lire les observations suivantes :

"Cette agglomération (Fleurey-sur-Ouche) est la plus touchée par notre projet, aussi, n'y a-t-il point lieu de s'étonner que le Conseil Municipal ait émis un avis défavorable.

Voici sur quel motif est basée sa délibération.

D'après lui, la source de Morcueil alimente à elle seule pendant 5 mois de l'année le

cours de la rivière de l'Ouche à son passage à Fleurey.

Cette affirmation est très exagérée.

Le canal de Bourgogne prélève bien en été, pour les besoins de la navigation, une grande partie des eaux de l'Ouche en amont de Pont-de-Pany ; mais cette situation ne dure pas 5 mois comme le déclare le Conseil Municipal de Fleurey.

C'est seulement dans les années absolument sèches qu'on a pu voir complètement à sec le bief du moulin de Morcueil, mais cela pendant quelques jours seulement, au mois d'août ou septembre. Il est vrai que la canal de Bourgogne pourrait user entièrement de son droit acquis de prendre la totalité du débit de l'Ouche en amont de Pont-de-Pany. Mais dans la pratique il ne le fait point et, d'après nos renseignements puisés auprès de l'ingénieur compétent, il laisse au moins à la rivière un volume de 4 000 mètres cubes à cet endroit.

Nous avons dit plus haut que les travaux de captage augmenteraient à coup sûr le rendement de la source de Morcueil.

Il n'y a donc point à redouter de voir la rivière d'Ouche mise à sec à son passage sur le territoire de Fleurey.

Le conseil Municipal ajoute :

"Que cette rivière sert à l'alimentation de tout le bétail de la commune ;

Que les habitants du hameau de la Velotte emploient cette eau pour leur alimentation personnelle.

Enfin qu'elle dessert un lavoir à l'usage de tous les habitants".

La réponse ci-dessous réduit ces observations à leur juste valeur.

Il n'est jamais entré dans l'esprit du Conseil Municipal de Dijon de priver les habitants de l'eau nécessaire aux besoins de leur alimentation personnelle, de celle de leur bestiaux et de leur lavoir communal.

Aussi, nous n'hésitons pas à déclarer hautement qu'au cas (improbable d'ailleurs, ainsi que nous l'avons démontré) où il ne passerait plus à Fleurey une quantité d'eau suffisante, la ville

de Dijon aura le strict devoir de donner à cette commune le nombre de mètres cubes utiles pour les habitants du hameau de la Velotte, le bétail et le lavoir.

Après les travaux de dérivation une expertise pourra déterminer, dans ce sens, les droits de la commune de Fleurey.

Satisfaction sera donnée à ce chef de réclamation."

• Expertise

Le 20 mai 1897, le Conseil Municipal proteste à nouveau auprès du Préfet ; il en appelle au Tribunal Civil de Dijon ; celui-ci, par un jugement en référé du 3 août 1897, ordonne une expertise des sources de Morcueil ; plan exact des lieux litigieux ; description précise avant travaux. Trois experts sont nommés : Hoctin, Contrôleur Principal des Mines, Bourée, Architecte, Damongeot, Géomètre.

En octobre 1897, la Municipalité voit que les travaux avancent malgré ses interventions et s'inquiète pour ses ressources en eau ; elle demande au Préfet un constat des débits des fontaines.

Le rapport d'expertise est rendu le 12 mars 1898. Le plan détaillé des lieux est établi (document joint). Il est rendu compte de jaugeages faits par les ingénieurs du canal en septembre et octobre 1854, année modérément pluvieuse ; en amont de Morcueil, 384 l/s, en aval, 585 l/s. Il est écrit :

"Malgré la réunion de presque tous les affluents en amont, le débit de l'Ouche serait presque nul si cette rivière ne recevait pas avant d'arriver à Dijon, les sources très importantes du Crucifix et principalement de Velars et de Morcueil : ces deux dernières à elles seules forment plus de la moitié de son volume total. M. Rémond, Maire de Fleurey, a exposé aux experts qu'en 1845, la commune a capté pour l'alimentation de ses habitants une source dite de l'Eclon située sur le côteau nord de la montagne de Lusa (Plain de Suzard) à 1 500 m du village. Cette source qui, à l'époque des grandes eaux

